



Délibération n° 36 / 2022

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Danièle LACUBE, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAÏ, M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Christophe GRILL (pouvoir à Mme Gaëlle GUYONNET), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Jean-Luc MILHAU (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Michelle CASSAR)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

Monsieur Pascal SAMMUT, Adjoint au Maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour permettre :

- Le recrutement d'agents suite à des mutations et à un renforcement des services.
- L'avancement de grades et la promotion interne suite à réussite à examen.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs suivants :

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 36/2022****Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation**

	CATEGORIE	TOTAL	DONT TNC	MOUVEMENTS	TOTAL	DONT TNC
Secteur administratif		25	0	5	30	0
DGS	A	1			1	
Attaché principal	A	1			1	
Attaché	A	1			1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0		1	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3			3	
Rédacteur	B	4			4	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3		2	5	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3		2	5	
Adjoint administratif territorial	C	9			9	
Secteur animation		18	8	4	22	11
Animateur principal de 1ère classe	B	1			1	
Animateur principal de 2ème classe	B	1			1	
Animateur	B	3			3	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1			1	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	2	1	1	3	1
Adjoint territorial d'animation	C	10	7	3	13	10
Secteur social		2	2	1	3	2
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	1	2	2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1		1	
Secteur police municipale		10	0	0	10	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1			1	
Brigadier-chef principal	C	5			5	
Gardien-brigadier	C	4			4	
Secteur sportif		1	0	0	1	0
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	1			1	
Secteur technique		41	10	3	44	10
Ingénieur	A	0		1	1	
Technicien principal de 1ère classe	B	1		1	2	
Technicien principal de 2ème classe	B	1			1	
Agent de maîtrise principal	C	3			3	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	12	1	1	13	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	12	2		12	2
Adjoint technique territorial	C	12	7		12	7
	TOTAL	97	20	13	110	23

Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de présents : 28
 Nombre de votants : 28 (dont 6 pouvoirs)
 Votes : 28
 Pour : 28
 Contre : 0
 Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle Cassar

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
 délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
 que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN